

## **COMMUNE DE COSSONAY**

## **MUNICIPALITE**

Cossonay, le 20 juin 2020/taz

Préavis No 07/2020 au Conseil communal

concernant une demande de crédit relative à la construction d'arrêts de bus, d'un trottoir et d'un collecteur d'eaux claires à la route d'Aubonne

## Table des matières

| 1   | Introduction  | . 3 |
|-----|---|-----|
| 2   | Le projet   | 3   |
| 3   | Finances  | . 5 |
| 4   | Le projet sous l'angle du développement durable (dimensions écologiques, sociales | et  |
| éco | nomiques)   | . 5 |
| 5   | Conclusions   | 5   |

Préavis municipal No 07/2020 concernant une demande de crédit relative à la construction d'arrêts de bus, d'un trottoir et d'un collecteur d'eaux claires à la route d'Aubonne

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### 1 Introduction

Dans le cadre du prévis 05/2018 (relatif au financement de locaux destinés à accueillir une garderie et une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) dans le futur complexe scolaire des Chavannes, ainsi qu'à la création de deux arrêts de bus, d'un parking et de cheminements de mobilité douce, sur le PPA « Campagne des Chavannes »), le Conseil communal a accepté, en sus des locaux situés dans le complexe scolaire, la création de deux arrêts de bus, d'un parking et de cheminements de mobilité douce.

En effet, en page 10 du préavis précité, on pouvait lire : « La zone de parking prévoit un arrêt de bus dans le sens Senarclens/Cossonay, pour les besoins des bus scolaires et de ligne et le parcage de 40 véhicules. Un second arrêt est d'ores et déjà prévu dans le sens Cossonay/Senarclens, de l'autre côté de la route d'Aubonne ».

Ce préavis prévoyait donc l'installation d'un abribus pour la ligne publique, à l'intérieur du parking, tandis que l'arrêt de bus situé sur la route d'Aubonne, de l'autre côté de la route, n'était pas pris en compte dans la demande de crédit.

Depuis lors, des discussions menées avec la compagnie de transports publics MBC SA ont conduit la Municipalité à reconsidérer la pertinence de l'arrêt de bus au droit du parking. En effet, un bus devant sortir du flux de circulation mais surtout s'y réinsérer est une opération qui nécessite une durée importante, au regard des temps de parcours très serrés à tenir sur la ligne de transport concernée.

Pour cette raison, il a été décidé d'étudier la possibilité de réaliser l'arrêt de bus en bordure de chaussée et de créer un trottoir le long de la route afin d'assurer la liaison avec les cheminements et accès du côté des Chavannes.

En parallèle, la question de l'évacuation des eaux claires du parking a dû être réglée et est également présentée par ce préavis.

Le présent préavis a donc pour objectifs de demander le financement nécessaire à la réalisation des arrêts de bus le long de la route d'Aubonne ainsi que celui envisagé à l'intérieur du parking, à la réalisation d'un nouveau trottoir et la construction d'un petit collecteur d'eaux claires.

#### 2 Le projet

#### 2.1 Le projet d'arrêts de bus et de trottoir

Le préavis qui vous est présenté prévoit la réalisation de deux arrêts de bus de part et d'autre de la route d'Aubonne, à proximité directe du Complexe scolaire et de la Piscine des Chavannes.

Les deux arrêts seront surélevés pour répondre aux exigences de la LHand. L'entrée dans les bus se fera ainsi à niveau. Du côté du Complexe scolaire, le quai aura une largeur de 2 mètres

Préavis municipal No 07/2020 concernant une demande de crédit relative à la construction d'arrêts de bus, d'un trottoir et d'un collecteur d'eaux claires à la route d'Aubonne

et reliera d'une part l'accès principal du bâtiment et, d'autre part, le cheminement piétonnier existant (annexe 1, plan). Le quai remplira également la fonction de trottoir pour relier ces deux accès.

De l'autre côté de la route d'Aubonne, le trottoir existant sera surélevé pour assurer un accès sur un seul niveau et élargi également à 2 mètres, jusqu'au passage piéton existant.

Finalement, des abribus seront installés de chaque côté de la route, dans la zone d'arrêt des bus.

#### 2.2 La création d'un collecteur communal d'eaux claires (EC)

Avant d'entrer dans les détails de l'aménagement de ce collecteur, il est nécessaire de se replonger dans le contexte du dossier du Complexe scolaire des Chavannes. A des fins d'optimisation du projet, la Commission de construction du Complexe scolaire a réalisé un appel d'offres public en vue de la reprise du projet par une Entreprise totale. Cette opération est intervenue après la présentation du préavis n° 05/2018 au Conseil communal.

Or, dans le projet initial, il était prévu de reprendre les eaux du nouveau parking dans le réseau d'eaux claires du Complexe scolaire. Toutefois, toujours à des fins d'optimisation du projet de construction du Complexe, la reprise de ces eaux doit finalement être organisée différemment du projet de base.

Deux solutions ont alors été esquissées :

- La reprise des eaux claires du parking communal dans les collecteurs EC du Complexe scolaire, par l'installation de collecteurs d'un diamètre supérieur à celui prévu par l'Entreprise totale, puis leur réception dans un bac de rétention, l'ensemble redimensionné en conséquence des besoins communaux ;
- La création d'un tronçon supplémentaire permettant de relier le collecteur EC du parking communal en attente aux collecteurs communaux existants sur la route d'Aubonne.

Compte tenu de la nécessité de récupérer également les EC de l'arrêt de bus à réaliser à proximité dudit parking, la Municipalité a opté pour la seconde solution. Un collecteur d'eaux claires sera donc réalisé entre le parking et l'arrêt de bus, puis sera prolongé jusqu'au droit de la parcelle 1038 où il rejoindra le collecteur communal existant. Concrètement, le tracé du collecteur prévoit que celui-ci soit en grande partie situé sous le trottoir à créer.

#### 2.3 La coordination entre les préavis 05/2018 et 07/2020

Comme évoqué en introduction de ce document, le projet présenté par le préavis 05/2018 prévoyait déjà l'abribus pour la ligne publique, à l'intérieur du parking. Le coût de cette installation est d'environ CHF 16'500.-. Pour faciliter la gestion des dépenses liées à la construction des différents abribus, cette dépense ne sera pas engagée dans le cadre du crédit spécifique au préavis 05/2018 mais dans celui du préavis 07/2020. Il s'agit de l'unique situation où l'on peut constater un croisement d'ordre financier entre ces deux préavis.

C'est pourquoi la Municipalité a fait le choix de solliciter, par le présent préavis, un crédit pour l'ensemble des travaux à réaliser (trottoir, arrêts de bus et collecteur EC).

#### **3** Finances

L'estimation des coûts après réception des soumissions de génie civil s'élève à CHF 232'000.-TTC. Le tableau ci-dessous résume les principaux postes :

| Génie civil (basé sur soumissions rentrées) | CHF | 127'000    |
|---|-----|------------|
| Abribus                                     | CHF | 33'000     |
| Eclairage public                            | CHF | 6'000      |
| Déplacement d'une borne hydrante            | CHF | 2'000      |
| Marquage et signalisation                   | CHF | 3'000      |
| Prestations d'ingénieur                     | CHF | 22'500     |
| Prestations du géomètre                     | CHF | 2'000      |
| Total HT                                    | CHF | 195'500    |
| TVA 7.7% (taux 2019)                        | CHF | 15'053.50  |
| Divers et imprévus (10 %)                   | CHF | 21'055.35  |
| Coût total TTC                              | CHF | 231'608.85 |

# <u>4 Le projet sous l'angle du développement durable (dimensions écologiques, sociales et économiques)</u>

L'établissement scolaire et autres locataires, la piscine, ainsi que la garderie et l'UAPE généreront une importante fréquentation publique au sein et aux abords du Complexe scolaire.

L'installation de deux arrêts de transports publics au droit du complexe scolaire permettra de diminuer la mobilité individuelle motorisée et permettra un report sur les transports publics.

A moyen terme, les élèves de 7 à 8P pourraient être enclassés au Collège des Chavannes et utiliser les lignes des transports publics destinées à s'arrêter à la route d'Aubonne puisque les élèves de ce niveau se déplacent majoritairement par transports publics dans notre région. Par ailleurs, les classes qui se rendront à la piscine pour la natation scolaire pourraient aussi se déplacer par des lignes publiques si les fréquences des horaires sont augmentées. L'ensemble permettrait une rationalisation des transports scolaires et publics et *de facto*, une diminution de l'impact sur le réseau routier.

Finalement, les arrêts réhaussés permettront à tout un chacun de se déplacer via ces lignes de transports et ainsi d'accéder au Complexe des Chavannes, lui-même conçu pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

#### 5 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

#### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- ➤ Vu le préavis municipal N° 07/2020
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE:

- de réaliser les travaux nécessaires à la construction d'arrêts de bus, d'un trottoir et d'un collecteur d'eaux claires à la route d'Aubonne;
- de financer ces travaux par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un ou de plusieurs établissements financiers ou par les liquidités courantes de la Bourse communale;
- b de porter la valeur de ces travaux, CHF 231'680.85, à l'actif du bilan ;
- d'amortir la somme portée à l'actif du bilan comme suit :

sur une période de 30 ans au plus.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire

L.S.

G. Rime T. Zito

Annexe: plan de situation

<u>Déléguée municipale</u>: Mme Valérie Induni

Proposition de rencontre avec la commission chargée d'étudier ce préavis : mardi 7 juillet 2020 à 18h00, Bâtiment administratif, salle A.

